

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **30 (1885)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Fortification de l'Avenir. — Innovations dans l'Art de la fortification, basées sur l'emploi du fer, avec application à un fort de positions — ou d'arrêt — pris pour type, de M. le Colonel d'Etat-major A. L. CAMBRELIN. — 1 vol. in-8 avec planches. 1885. — Berger-Levrault & Cie, Rue des Beaux-Arts, 5, Paris. Ad. Hoste, Rue des Champs, 49, Gand.

Nous nous bornons à annoncer aujourd'hui le beau et important volume de M. le colonel Cambrelin, sur lequel nous reviendrons prochainement.

Péchés de garnison, par M. E. T., 1 vol. in-12, de 300 pages, 3 francs, chez H. Ch. Lavauzelle, à Paris et Limoges.

Le volume que vient de publier l'éditeur Charles Lavauzelle ne méritera pas le reproche de manquer de couleur et de la note vraie. On voit bien qu'il est l'œuvre d'un officier. D'un autre côté, s'il offre à la critique certains côtés vulnérables, on voudra bien reconnaître qu'il est écrit avec le culte passionné de l'art et de la poésie, et que l'auteur est animé surtout d'un ardent amour pour son pays.

On trouve de tout dans ce volume : prose, vers, récits gais, saynètes sentimentales, aventures de garnison, souvenirs de guerre.

Anciens tirs des Suisses et tactique militaire de nos ancêtres, 1 vol. in-16 de 72 pages, par CORNAZ-VULLIET, journaliste à Berne. En vente chez MM. Nydegger et Baumgart, libraires à Berne, et chez l'auteur.

Par cet intéressant volume, nos grandes fêtes nationales, les tirs fédéraux, ont trouvé leur historien en M. Cornaz, un écrivain doublé d'un patriote. Il prend les *Freischieseen* à leur origine, dans le milieu du XV^e siècle, puis passe à nos fêtes actuelles. Il relève quelques extraits des anciens journaux de tir, poésies ou fragments de discours, et quelques-unes des devises qui pavoisaient les diverses rues. Ce récit est semé d'observations originales et d'une réelle actualité.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Avec ce numéro, nous expédions la carte du terrain des manœuvres du rassemblement de troupes de cette année, qui auront lieu du 11 au 18 septembre, avec inspection le 17 septembre. On sait qu'y prendront part : la V^e division, colonel-divisionnaire Zollikofer, et les brigades, avec armes spéciales, de la III^e division, col.-div. Meyer.

Les cantonnements des divers corps de ces deux divisions, dès le 3 septembre, ont été donnés dans le tableau des écoles qui accompagnait notre n^o 2, février 1885.

On nous dit que la sous-section lausannoise de la société fédérale des officiers a décidé de se charger de recevoir la section cantonale de cette société à l'occasion de sa prochaine assemblée générale annuelle, qui aurait lieu les samedi 29 et dimanche 30 août courant.

Le programme comprendrait : pour le samedi, un tir à la Ponthaise, organisé exactement sur les mêmes bases que celui qui eut lieu lors de l'assemblée de la section vaudoise à Morges en 1881, tir qui serait suivi d'une soirée familière ; pour le dimanche, assemblée générale, distribution des prix et banquet.

Si cette fête a lieu avec le programme que nous venons d'indiquer, elle réunira certainement à Lausanne bon nombre d'officiers vaudois, d'autant plus que la date choisie coïnciderait avec le licenciement des cadres du 1^{er} régiment d'infanterie et l'entrée au service de ceux du 2^e régiment, et qu'elle permettrait à tous les officiers d'y prendre part.

Le Conseil fédéral a désigné comme suit les officiers délégués aux grandes manœuvres d'automne des armées étrangères :

Allemagne : 14^e corps d'armée, MM. Feiss, colonel et chef d'arme d'infanterie, à Berne, et le lieutenant-colonel Wille, instructeur-chef de cavalerie.

France : MM. le colonel divisionnaire Bleuler, à Zurich, instructeur-chef d'artillerie, et le major d'artillerie Dufour, chef du Département militaire du canton de Genève.

Autriche-Hongrie : MM. ??

Italie : MM. le colonel-divisionnaire Pfyffer, chef du bureau d'état-major, et le major Pagan, instructeur d'artillerie.

En date du 31 juillet dernier, le Conseil fédéral a fait les promotions suivantes dans le corps des officiers d'administration. (Nous indiquons seulement les promotions intéressant la Suisse romande.)

Au grade de capitaine :

MM. Lugon, Victor, Martigny. — Rochat, Lucien, Lausanne. — Huguenin, Arnold, à la Chaux-de-Fonds. — de Palézieux, Gérard, à Vevey. — Foudral, Marc, à Genève. — Cornaz, Eugène, à Neuchâtel. — de Torrenté, Charles, à Sion.

Au grade de premier-lieutenant :

MM. Bidlingmeyer, Jules, à Chexbres. — Renaud, Ulysse, au Locle. — Badan, Charles, à Cossonay. — Dériaz, Gustave, à Lausanne. — Joannot, James, à Morat. — Kramer, Paul, à Neuchâtel. — Aguet, Louis-Jules, à Echallens.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 28 juillet dernier, a promu M. le 1^{er} lieutenant Ernest Decollogny au grade de capitaine d'infanterie. Cet officier a en outre été désigné, en date du 30 du même mois, en qualité d'adjudant du 2^e bataillon de fusiliers d'élite.



France. — Les obsèques de l'amiral Courbet ont eu lieu le 13 juin à bord du *Bayard*, où le corps a été placé dans une chapelle ardente. L'amiral Lespès a tenu à donner une grande solennité à cette cérémonie, à laquelle assistaient les états-majors des bâtiments de l'escadre de l'extrême Orient et du corps d'occupation des Pescadores, des détachements de marins de tous les navires et des divers corps de troupes.

— Le ministre de la guerre a reçu une longue dépêche du général de Courcy. La plus grande partie est relative à un projet général de réorganisation de l'administration de l'Annam et du Tonkin.

Le général fait savoir, en outre, que le ministre des finances et le ministre des travaux publics, ayant abandonné Thu-Yet et s'étant cachés dans le Quang-Tri, ont été faits prisonniers par un détachement annamite.

Le général de Courcy a fait connaître au ministre de la guerre que le conseil d'enquête, chargé d'examiner la conduite du lieutenant-colonel Herbinger, après l'échec de Dong-Dang et pendant la retraite sur Lang-Son, devait se réunir le 4 août à Hanoi.

Le commandant en chef n'a voulu appeler à composer ce tribunal militaire que des officiers étrangers aux derniers événements de la campagne.

Le président est le général de division Warnet, chef d'état-major du corps expéditionnaire, qui s'était embarqué avec le général de Courcy.

Les autres membres sont : le général de brigade Jamais, le colonel Duchesne, les lieutenants-colonels Tessandier, du génie, et Callet, du 2^e zouaves.

Comme il y avait lieu à dépouillement et vérification de nombreuses dépêches et d'ordres de mouvement, le colonel Herbinger ne devait guère être invité à comparaître et à s'expliquer avant le 9 ou le 16 août.

On a retrouvé le carnet des minutes du télégraphe de campagne que l'on croyait perdu. Ces minutes établissent, paraît-il, que le général Brière de l'Isle avait recommandé d'éviter tout engagement aventureux, recommandation dont le général de Nègrier n'a point tenu compte.

L'incohérence des ordres qui ont suivi la mise hors de combat de ce dernier, et qui a eu pour résultat la perte volontaire d'un important numéraire de solde et l'enclouement des canons français, engagerait particulièrement la responsabilité du colonel Herbinger.

— *Tir de Paris.* Le comité d'organisation du deuxième concours national de tir qui aura lieu à Paris du 20 août au 7 septembre, sous le patronage de la Ligue des patriotes et la présidence d'honneur du

ministre de la guerre, général Campenon, nous demande de publier l'appel suivant :

Aux tireurs belges et aux tireurs suisses.

Le comité-directeur de la Ligue des patriotes et le comité d'organisation du deuxième concours national de tir, ont l'honneur de vous inviter à prendre part au deuxième concours national français.

Si nous avons tenu l'an dernier à ne convoquer aucun étranger à notre premier concours, c'est, qu'incertains alors de sa réussite, nous voulions ne tenter qu'entre nous l'essai de cette première organisation.

Aujourd'hui l'épreuve est faite, et nous croyons pouvoir présenter aux tireurs amis un champ de tir qui ne soit pas trop indigne de les attirer et de les recevoir.

C'est pourquoi, sans adopter en rien les doctrines d'un cosmopolitisme banal, qui ouvre au premier peuple venu l'enceinte de nos réunions françaises, et en répudiant même cette fraternité universelle qui ne sait même pas distinguer la nation qui nous a nui d'avec les nations qui nous ont servis, notre première pensée a été d'attester hautement notre gratitude à la Belgique et à la Suisse qui ont véritablement été l'une et l'autre les sœurs de charité de la France pendant les jours douloureux et inoubliables de 1870-1871.

Nous appelons donc cordialement nos frères belges et suisses à prendre part avec leurs frères français à notre deuxième concours national de tir qui doit avoir lieu à Paris, au polygone de Vincennes, du 20 août au 7 septembre 1885.

Que ces peuples amis soient les bienvenus !

Le commissaire-général du concours, M. Paul Deroulède, nous adresse en outre un certain nombre d'exemplaires du programme et du règlement du tir, ainsi que des feuilles de route donnant droit à la faveur du voyage à demi-tarif. Nous les tenons à la disposition du public dans les bureaux de notre administration.

St-Gall. — L'école de tir n° IV à Wallenstadt vient de faire une perte cruelle par la mort de M. le lieutenant Arnold Caflisch, né en 1864, incorporé au bataillon 93.

Cet officier, plein d'espérance et de vigueur, a perdu la vie le 10 courant, à 8 1/2 heures du soir, en se baignant dans le lac par une nuit obscure. Il a perdu pied près du bord et toutes les tentatives pour le sauver ont échoué.

En mon nom personnel, comme en celui de tout le personnel de l'école, nous venons vous prier de témoigner dans vos colonnes de nos profonds regrets et de l'estime que nous avons pour ce jeune officier.

Puisse ce témoignage adoucir la profonde douleur dans laquelle est plongée la famille de notre regretté camarade.

Au nom de l'école de tir n° IV : *L'Instructeur du tir de l'infanterie* : L. VEILLON, lieut.-colonel.

